

République Française**Ville de Draguignan****N° 2022-062**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER SUR LE TERRITOIRE DRACÉNOIS**Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 05 mai 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 11 MAI 2022

RAPPORTEUR : CHRISTIAN MAMECIER

La forêt communale de Draguignan s'étend sur une superficie de 241 ha 82 ca 20 a, relevant du régime forestier. Ce cadre permet à la Commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance (patrouilles de l'Office National des Forêts), de protection et de conservation de la forêt sur le long terme.

Dans le cadre de la gestion durable de son patrimoine forestier, la commune de Draguignan a fait l'acquisition de trois parcelles au lieu-dit Saint Michel pour une surface de 3 ha 1 ca 75 a. Il convient maintenant de demander l'application du régime forestier sur les parcelles listées dans le tableau ci-dessous sises sur le territoire communal.

SECTION	N° PLAN	LIEU-DIT	SURFACE m2
A	18p	SAINT MICHEL	27655
A	23	SAINT MICHEL	460
A	24	SAINT MICHEL	2060
TOTAL			30175
soit			3,0175 ha

Après cette augmentation, la surface totale de la nouvelle forêt communale Draguignan bénéficiant du régime forestier sera portée à : 244 ha 83 a 95 ca.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 32 voix POUR,

Par 4 ABSTENTIONS (Mesdames Camille DIQUELOU, Christine VILLELONGUE Messieurs, Jean-Bernard MIGLIOLI, Mathieu WERTH)

À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau ci-dessus, pour une surface de 3 ha 1 ca 75 a répartis sur le territoire de Draguignan.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller Régional